

## SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 20 JANVIER 2020

Lundi le 20 janvier 2020  
À compter de 19 h  
Salle des délibérations du conseil municipal  
6, rue de l'Église, Sainte-Thérèse

Les membres du conseil municipal présents sont :

Sylvie Surprenant

Mairesse

CONSEILLERS(ÈRES)

Armando Melo

Normand Toupin

Barbara Morin

Michel Milette

Luc Vézina

Johane Michaud

Régine Apollon

Christian Charron

DISTRICTS

Blanchard

Chapleau

De Sève

Ducharme

Lonergan

Marie-Thérèse

Morris

Verschelden

formant quorum et siégeant sous la présidence de son Honneur Madame la Mairesse Sylvie Surprenant.

Assistent également à la séance extraordinaire du conseil :

Marie Josée Tétreault

Robert Asselin

Assistant-greffier

Directeur général adjoint

Division des services techniques

Madame la Mairesse invite les citoyens présents, les fonctionnaires municipaux et les membres du conseil municipal à un moment de réflexion.

Madame la Mairesse constate le quorum et ouvre la séance.



## 1.- OUVERTURE

### *Note au lecteur*

- *La mairesse ou toute personne qui préside une séance du conseil a droit de voter mais n'est pas tenue de le faire; tout autre membre du conseil est tenu de voter, à moins qu'il n'en soit empêché en raison de son intérêt dans la question concernée, conformément à la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités (L.R.Q. c. E-2.2). Le résultat du vote exprimé au bas de chaque texte de résolution tient compte de ces paramètres. Une mention spéciale sera donc ajoutée pour signaler l'expression du vote de la mairesse ou du président de la séance, le cas échéant.*
- *Le présent procès-verbal reflète les décisions administratives adoptées par le conseil municipal de la Ville de Sainte-Thérèse lors de la séance publique dont la date est dévoilée au début dudit procès-verbal. Le lecteur doit toutefois être avisé qu'en vertu des dispositions contenues à la Loi sur les cités et villes, ce procès-verbal doit faire l'objet d'une approbation finale, laquelle est délivrée par décision du conseil municipal, lors de sa séance suivante.*

*Marie Josée Tétreault  
Ass.-greffier du conseil municipal*

### RÉSOLUTION 2020-44

Sur proposition de M. le Conseiller Luc Vézina appuyée par M. le Conseiller Armando Melo, il est résolu:

- **QUE** l'ordre du jour de la présente séance extraordinaire tel que rédigé sur les copies remises aux membres du conseil soit et est adopté.

*Adoptée à l'unanimité.*

## 2.- PREMIÈRE PÉRIODE DE QUESTIONS (30 MINUTES)

Aucun citoyen présent - Aucune question

## 3.- RÉGLEMENTATION MUNICIPALE

## 4.- GESTION DU TERRITOIRE

## 5.- ADJUDICATION CONTRACTUELLE

Adoption de  
l'ordre du jour



Nomination -  
directrice des  
Services  
juridiques  
et greffière

**6.- FINANCES**

**7.- RESSOURCES HUMAINES**

**RÉSOLUTION 2020-45**

Sur proposition de Mme la Mairesse Sylvie Surprenant appuyée unaniment, il est résolu:

- QUE M<sup>e</sup> Sylvie Trahan soit et est nommée au poste de directrice des Services juridiques et greffière, et ce, à compter du 10 février 2020.

Son salaire et ses conditions de travail sont ceux prévus au Répertoire des conditions de travail des employés cadres de la Ville de Sainte-Thérèse.

Son examen médical devra être jugé satisfaisant par l'employeur.

*Adoptée à l'unanimité.*

**8.- ADMINISTRATION GÉNÉRALE**

**9.- SERVICES TECHNIQUES - TRAVAUX PUBLICS**

**10.- ARTS, CULTURE, SPORTS ET LOISIRS COMMUNAUTAIRES**

**11.- SÉCURITÉ PUBLIQUE**

**12.- COMMUNICATION DU CONSEIL MUNICIPAL**

**13.- AFFAIRES NOUVELLES**

#### 14.- DEUXIÈME PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucun citoyen présent - Aucune question

#### 15.- LEVÉE DE LA SÉANCE

##### RÉSOLUTION 2020-46

Sur proposition de M. le Conseiller Michel Milette appuyée par Mme la Conseillère Régine Apollon, il est résolu:

- QUE la présente séance soit et est levée à 19 h 03.

*Adoptée à l'unanimité.*

Levée de la  
séance

#### SIGNATURES D'APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL

Conformément à l'article 333 de la *Loi sur les cités et villes*, nous attestons, en notre qualité de mairesse (ou la personne qui préside la séance) et de greffier (ou de l'assistant-greffier en cas d'absence) que le conseil municipal a approuvé le présent procès-verbal lors de la séance suivante.

\_\_\_\_\_  
Mme Sylvie Surprenant, mairesse

\_\_\_\_\_  
Date

\_\_\_\_\_  
Mme Marie Josée Tétreault  
Ass. -greffier de la Ville

\_\_\_\_\_  
Date

